

A decorative graphic consisting of a thick blue arc on the left side of the page, which transitions into a lighter blue arc on the right. A thin vertical black line extends from the top of the blue arc down to the text area.

PARTIE 2 : RÔLES ET
RESPONSABILITÉS UNIVERSELS
DES ORTHOPÉDAGOGUES

PARTIE 2 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS UNIVERSELS DES ORTHOPÉDAGOGUES

Tout comme le reste du personnel des écoles, les orthopédagogues ont un ensemble de responsabilités professionnelles et personnelles qui définissent leur champ d'activité au sein des rôles qu'ils jouent dans les écoles. Dans le présent document, les responsabilités communes à tous les orthopédagogues, quel que soit le milieu dans lequel ils travaillent, sont appelées « rôles universels ».

L'un des principaux rôles universels des orthopédagogues est d'offrir des services et du soutien aux enseignants et aux élèves afin d'encourager les [rapports positifs](#) dans un milieu d'apprentissage inclusif (voir la page 8 du document d'Éducation Manitoba intitulé *Pour l'inclusion: Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba*).

Lorsque le rôle principal de l'orthopédagogue en milieu scolaire inclusif consiste à soutenir les enseignants titulaires de classe en travaillant directement avec eux, tous les élèves en profitent. Le rôle des orthopédagogues peut aussi comprendre le leadership, la gestion et d'autres tâches liées à l'orthopédagogie qui appuient les enseignants et les élèves.

Les rôles et responsabilités universels des orthopédagogues représentés par le graphique ci-dessous sont examinés de façon plus large dans cette partie du document. Il peut y avoir des aspects du travail d'un orthopédagogue qui ne figurent pas ici.

Rôles et responsabilités universels des orthopédagogues



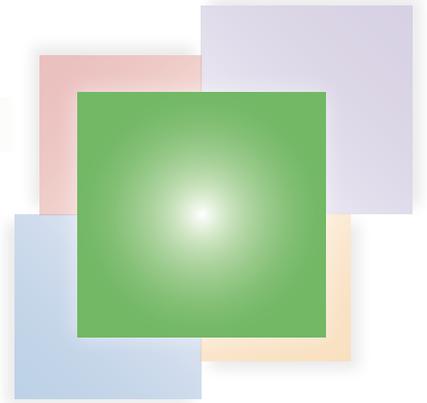


Suggestion de ressource

Éducation Manitoba. *Pour l'inclusion : Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2011. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/comp_positif/index.html>.

Soutien aux enseignants

Les orthopédagogues travaillent avec les enseignants pour répondre aux besoins d'apprentissage variés dans l'école en recueillant et partageant de l'information, en modelant des stratégies et le coenseignement, et en appuyant la planification et la mise en œuvre des programmes d'éducation appropriés.



La question de la diversité

La diversité des populations d'élèves exige que les enseignants utilisent des méthodes pédagogiques variées, plutôt que d'adopter la même démarche pour tous. Les enseignants doivent axer leur planification sur des programmes d'éducation appropriés qui permettent aux élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels de participer pleinement à la vie de la classe.

En appuyant les enseignants titulaires de classe et les autres enseignants, on leur permet de répondre aux besoins variés de tous leurs élèves. L'enseignant titulaire de classe collabore avec l'orthopédagogue pour cerner les points forts et les besoins de élèves de la classe. Le profil de classe est l'un des outils qui permettent de déterminer ces besoins et de garantir l'offre de soutien et la prestation de services équitables.

L'une des révélations les plus claires et les plus importantes découlant de la recherche sur le cerveau est le fait qu'il n'existe pas d'élève « ordinaire ». L'idée de séparer les apprenants en grandes catégories—intelligent, pas intelligent, handicapé, pas handicapé, ordinaire, pas ordinaire—est une simplification qui ne reflète pas la réalité. En caractérisant les élèves ainsi, on passe à côté de nombreuses qualités subtiles et importantes et on se concentre uniquement sur une caractéristique. (Rose, et autres, p. 38)

Profil de classe



Voir l'outil n° 1 : [Modèle de profil de classe](#) et l'outil n° 2 : [Profil de classe \(exemple\)](#).

Pour créer un profil de classe, les membres de l'équipe de l'école se réunissent en vue de déterminer le contexte de la classe par l'intermédiaire de renseignements descriptifs recueillis sur les élèves qui constituent la classe. Cette information, qui est généralement inscrite sur un modèle de profil de classe ou un formulaire spécial, aide les membres de l'équipe de l'école à comprendre comment ils peuvent collaborer au mieux avec l'enseignant titulaire de la classe.

Le profil de classe, en permettant de déterminer où le soutien est le plus nécessaire, donne la possibilité d'améliorer l'efficacité de la prestation de services. Les points forts et les besoins de la classe dans son ensemble, ainsi que les objectifs de l'année, sont décrits par l'enseignant titulaire de classe et inscrits sur le profil. Les besoins de certains élèves sont aussi abordés, mais les points forts et les besoins sont examinés dans le contexte de la classe plutôt que de façon isolée. Ainsi, l'enseignant titulaire de classe peut planifier ses cours pour toute la classe en veillant à ce que tous les élèves aient accès au programme. L'orthopédagogue peut alors participer à la planification avec l'enseignant titulaire de classe afin de déterminer les formes de soutien nécessaires, ce qui peut comprendre la présence d'un autre adulte dans la classe, en fonction des priorités de l'école.

Soutien à l'établissement de programmes

En adoptant la notion de conception universelle, une école inclusive offre à tous les élèves le soutien et les occasions dont ils ont besoin pour devenir des membres à part entière de leur communauté scolaire. Les éducateurs efficaces se servent de divers moyens de soutien pédagogique pour répondre aux besoins variés de leurs élèves.

Vous trouverez ci-dessous une description de divers moyens de soutien pédagogique, dont l'enseignement différencié, les adaptations, la modification et les programmes individualisés. Voir le [Glossaire](#) à la fin de ce document pour trouver les définitions des termes : *enseignement différencié*, *adaptation*, *modification* et *programme individualisé*.

Enseignement différencié



Vous trouverez d'autres renseignements à l'Annexe 6 : [Intelligences multiples](#) et l'Annexe 7 : [Apprentissage social et affectif](#).

La conception universelle englobe l'enseignement différencié, ce qui inclut la reconnaissance du style d'apprentissage, de l'intelligence multiple, et de l'apprentissage social et affectif de l'élève. Cette notion tient également compte des circonstances où il peut être approprié de faire appel à des adaptations, des modifications et des programmes individualisés en fonction des besoins précis de l'élève décrits dans le profil de classe. Les enseignants de la maternelle à la 12^e année sont de plus en plus nombreux à appliquer les concepts d'enseignement différencié, d'intelligences multiples et d'apprentissage social et affectif dans leur enseignement quotidien afin de répondre aux besoins variés de leurs élèves. Le rôle de l'enseignant titulaire est essentiel lorsqu'il s'agit de planifier l'inclusion de tous les élèves et leur accès égal aux programmes scolaires.

La première condition de l'inclusion est que les enseignants doivent accepter les différences et effectuer leur planification pour la classe ou la matière en question en fonction de ces différences, en faisant appel à l'enseignement

différentié afin que tous les élèves aient une chance de réussir dans les programmes provinciaux. Pour enseigner de la façon la plus efficace possible, les enseignants tiennent compte de ce qu'ils enseignent et à qui ils l'enseignent. L'enseignement différencié, qui est un enseignement adapté, suffira dans la plupart des cas à permettre aux élèves d'avoir accès aux programmes.

L'équipe de l'école peut décider que certains élèves devraient bénéficier d'un soutien supplémentaire à cause de leurs besoins exceptionnels pour ce qui est de l'apprentissage, ou dans le domaine social, affectif, comportemental, sensoriel, physique, cognitif, intellectuel, scolaire, de la communication ou de la santé.



Suggestion de ressource

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Le succès à la portée de tous les apprenants : Manuel concernant l'enseignement différenciel : Ouvrage de référence pour les écoles*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1996.

Adaptations

Tous les élèves tireront parti des stratégies et interventions universelles que les enseignants utilisent pour les aider à apprendre dans le cadre des programmes d'études. Certains élèves **visés ou qui font partie d'une population à besoins intensifs** en raison de troubles de l'apprentissage ou du comportement auront peut-être besoin d'adaptations pour pouvoir accéder aux programmes d'études et démontrer ce qu'ils ont appris comme les autres (voir la Figure 1, page 4, de *Pour l'inclusion: Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba*). Ces adaptations peuvent comprendre des stratégies d'enseignement précises, des interventions, et une technologie fonctionnelle.



Exemples de technologie fonctionnelle plus ou moins sophistiquée

- documentation intéressante et vocabulaire limité sur le thème à l'étude en classe
- technologie fonctionnelle
 - logiciel de prédiction de mots, logiciel de transcription de la parole au texte et vice-versa, vérificateur électronique d'orthographe, applications pour iPad
 - iPads, convertisseurs Braille, systèmes de modulation de fréquence
 - orthopodiums, soulève-patient, balles de tennis sous les chaises, papier spécial à lignes, calculatrices, objets à manipuler
- dispositifs de suppléance à la communication

On se sert d'adaptations pour l'enseignement et l'évaluation dans les écoles afin de donner aux élèves la possibilité de montrer à l'enseignant ce qu'ils ont compris. Les adaptations rendent possible l'évaluation du progrès de plusieurs élèves à l'aide des mêmes critères que les autres. Les élèves ne doivent pas être pénalisés à cause des adaptations qui leur permettent d'atteindre les résultats attendus. Il est nécessaire de prendre note des adaptations personnalisées afin de pouvoir signaler aux autres éducateurs et aux parents quelles sont les stratégies donnant un résultat positif.

Lorsque les élèves arrivent au niveau postsecondaire, il est commun de fournir des adaptations. Il faut que le processus de planification de la transition aide les élèves à maîtriser la technologie fonctionnelle et leur apprenne à défendre leurs propres intérêts afin qu'ils puissent continuer à bénéficier d'adaptations au niveau postsecondaire.

Adaptations pour les tests provinciaux

3.3.1 Procédures relatives aux demandes d'adaptations

Les demandes d'adaptation doivent être présentées au moment de l'inscription des élèves à l'aide de l'application Web (Inscription des élèves aux tests provinciaux). Les demandes d'adaptation doivent être faites séparément pour chaque élève et pour chaque test. (Éducation Manitoba, *Politiques et modalités pour les tests provinciaux*, p. 5)

Suggestion de ressources



Éducation Manitoba. *Politiques et modalités pour les tests provinciaux*. Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2013. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/pol_mod/index.html>.

———. *Pour l'inclusion : Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2011. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/comp_positif/index.html>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. *Inscription des élèves aux tests provinciaux*. <<https://web16.gov.mb.ca/ptsr/login.jsp>>.

Modification et programmes individualisés

Certains élèves qui ont une déficience intellectuelle auront besoin de soutien supplémentaire, notamment sous forme de modification ou d'établissement de programmes individualisés, selon leurs besoins.

Les élèves qui ont été diagnostiqués par un professionnel compétent comme ayant une déficience cognitive importante doivent avoir un plan éducatif personnalisé (PEP) qui précise de quelle manière les programmes d'études sont modifiés et indique les plans de mise en œuvre de leur expérience d'apprentissage. Lorsqu'un enseignant titulaire de classe doit répondre à des besoins divers au sein de sa classe, un orthopédagogue peut être appelé à fournir des ressources ou du matériel pour appuyer l'enseignement.

Un très petit nombre d'élèves auront besoin de programmes individualisés en raison d'une déficience cognitive profonde. Il ne serait pas à l'avantage de ces élèves de participer aux programmes scolaires ordinaires (quoiqu'il soit certainement à leur avantage d'être inclus dans une salle de classe ou une communauté scolaire avec leurs pairs). Il s'agit d'élèves dont le PEP est axé sur les compétences fonctionnelles réparties en **domaines** (voir la page 41 de *Plan éducatif personnalisé*). Diverses ressources sont disponibles pour aider les enseignants à élaborer des programmes individualisés selon des domaines fonctionnels (voir par exemple Downing; Ford, et autres; Oak Hill; Storey et Miner).

Suggestion de ressources



Downing, June E. *Academic Instruction for Students with Moderate and Severe Intellectual Disabilities in Inclusive Classrooms*, Thousand Oaks, Californie : Corwin, 2010.

Ford, Alison, Roberta Schnorr, Luanna H. Meyer, Linda A. Davern, Jim Black et Patrick Dempsey. *The Syracuse Community-Referenced Curriculum Guide for Students with Moderate and Severe Disabilities*, Baltimore, Maryland : Paul H. Brookes Publishing Co., 1989.

The Oak Hill Center for Relationship and Sexuality Education. *Positive Choices: A Program on Healthy Relationships, Sexuality, and Safe Boundaries for Secondary Students with Intellectual and Developmental Disabilities*, Hartford, Connecticut : Oak Hill, 2009.

Storey, Keith et Craig Miner. *Systematic Instruction of Functional Skills for Students and Adults with Disabilities*, Springfield, Illinois : Charles C. Thomas Publishers Ltd., 2011.



Vous trouverez d'autres renseignements à l'Annexe 8 : Équipe de soutien de l'élève et rôles.

Bien des divisions scolaires ont mis en place des **équipes de soutien de l'élève** (voir la page 13 de *Plan éducatif personnalisé*) qui veillent à ce que l'on crée des programmes appropriés qui tiennent compte des points forts et des difficultés de chaque élève. Les équipes de soutien de l'élève ont des membres différents selon les besoins individuels des élèves et l'expertise des membres du personnel. En conséquence, les rôles et les responsabilités en ce qui concerne les plans éducatifs personnalisés et l'établissement de programmes individualisés sont souples. L'orthopédagogue est un membre important de l'équipe de soutien de l'élève mais, dans certaines situations, un autre membre de l'équipe peut être chargé de la prestation des programmes.



Exemples de rôles des membres de l'équipe de soutien de l'élève

- Un conseiller pédagogique, un psychologue ou un travailleur social peut être plus à même de fournir des stratégies cognitivo-comportementales ou de créer un plan d'intervention au niveau du comportement et d'en faire le suivi.
- D'autres spécialistes—physiothérapeute, orthophoniste, clinicien en lecture—peuvent aussi participer à la création et à la prestation de programmes, en fonction des besoins de l'élève et de l'expertise de la personne qui fournit le soutien. L'orthopédagogue peut surveiller l'application de programmes et gérer le soutien. Par exemple, le PEP d'un élève peut contenir un résultat d'apprentissage spécifique lié au développement de la motricité fine (attraper et relâcher), qui a été inclus par l'ergothérapeute. L'orthopédagogue peut observer ou l'enseignant titulaire peut indiquer que l'élève a du mal dans ce domaine. Il peut être nécessaire pour l'orthopédagogue d'appeler l'ergothérapeute afin de lui demander une aide supplémentaire en ce qui concerne la tâche, l'exercice ou l'activité utilisé pour développer les capacités en question. L'ergothérapeute peut alors réviser la tâche, l'exercice ou l'activité afin de permettre à l'élève de mieux réussir.

Parfois, il faudra que l'équipe de soutien de l'élève mette en ordre de priorité les résultats d'apprentissage sur lesquels l'élève doit se concentrer pendant une période donnée, afin de répondre à ses besoins au sein de l'école. Il faudra alors que l'équipe arrive à se mettre d'accord sur les priorités (voir Consensus au sujet des besoins d'apprentissage prioritaires—Annexe F du document d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba intitulé *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique*). Il faut que



Voir l'outil n° 3 : Plan quotidien (exemple).

l'orthopédagogue se réunisse avec l'enseignant titulaire ou l'enseignant d'une matière afin de déterminer quels sont les résultats d'apprentissage à poursuivre en classe et ceux qui exigent un milieu différent. On se sert souvent de l'agenda journalier de l'enseignant pour veiller à ce que les besoins de l'élève soient pris en compte de façon régulière.

Suggestion de ressources



Éducation Manitoba. *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2010. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/>.

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Pour l'intégration : Manuel concernant la programmation individualisée au secondaire – Document pour les écoles secondaires*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1995. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/individu/index.html>.

———. *Pour l'intégration : Manuel concernant les cours modifiés au secondaire—Document pour les écoles secondaires*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1995. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/modifies/index.html>.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/aut/index.html>.

Prise de décision fondée sur des données

En se servant des données recueillies à l'école pour offrir des services complets, on améliore leur efficacité. Il faut planifier soigneusement pour que les services en question fournissent l'information et le soutien nécessaires en fonction des objectifs définis. Il existe de nombreuses façons de recueillir des données sur les besoins d'une communauté scolaire particulière.

Ces dernières années, la communauté éducative a remarqué un intérêt accru pour la prise de décisions guidée par les données, qui est devenue la mantra des éducateurs, du bureau central à l'école et à la salle de classe. Il s'agit de la collecte et de l'analyse systématiques par les enseignants, les directeurs et les administrateurs de divers types de données—notamment dans les domaines suivants : entrée, processus, résultats et satisfaction—en vue de guider des décisions variées visant à améliorer le succès des élèves et des écoles. (Marsh, Pane et Hamilton, p. 1)



Exemples de façons de recueillir des données

- conversations libres avec les élèves, les parents et les membres du personnel
- entrevues structurées
- évaluation des besoins, sondages ou questionnaires (p. ex., résultats des Évaluations provinciales de 3^e, 7^e, 8^e et 12^e années, *L'instrument de mesure du développement de la petite enfance, Entendez-moi, le sondage, "Youth Health Surveillance: Youth Health Survey 2012"*)
- examens des dossiers des élèves

Suggestion de ressources



The Learning Bar. *Tell Them From Me School Surveys*. <www.thelearningbar.com/>.

Enfants en santé Manitoba. *L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE)*. <www.gov.mb.ca/healthychild/edi/index.fr.html>.

———. *"Subvention écoles en santé." Écoles en santé*. <www.gov.mb.ca/healthyschools/hsgrant/index.fr.html>.

Partners in Planning for Healthy Living. *"Youth Health Surveillance: Youth Health Survey 2012." Tools*. <<http://partners.healthincommon.ca/tools-and-resources/youth-health-survey/>>.

Comme les enseignants titulaires de classe, les orthopédagogues planifient les activités d'apprentissage et font des choix professionnels stratégiques en fonction de leur formation et de leur connaissance du développement humain en général et des besoins de certains élèves en particulier. Ils se servent de toutes les données à leur disposition pour prendre des décisions en ce qui concerne la structure des programmes et en ce qui concerne les élèves.

Les orthopédagogues font partie d'un système plus vaste conçu pour améliorer le succès de tous les apprenants. En appuyant les enseignants titulaires de classes et les autres enseignants, l'orthopédagogue peut jouer le rôle d'entraîneur ou de mentor, il peut collaborer ou coenseigner avec les enseignants ou les consulter, tout ceci afin de faciliter les stratégies d'enseignement qui permettront aux élèves de réussir.

Les données et la rétroaction recueillies à l'école peuvent servir à :

- déterminer les besoins des élèves pour les programmes et les services;
- déterminer le genre de soutien dont les enseignants ont besoin (par exemple, consultations relatives à certains élèves, compétences pour pouvoir bien communiquer avec les parents, interprétation des données d'évaluation, profils de classe permettant de déterminer les priorités en matière de soutien et de services);
- soutenir les parents (par exemple, ateliers sur le rôle parental, rencontres au sujet des difficultés d'apprentissage et de comportement de l'élève);
- aider les administrateurs qui prennent les décisions à reconnaître la nécessité de changer la politique, la pratique ou les programmes, et notamment d'ajuster les responsabilités ou la répartition du temps des orthopédagogues;
- aider tous les partenaires éducatifs à comprendre les avantages qu'il y a à combiner les services et moyens de soutien actuels avec d'autres services et moyens de soutien fournis par l'école et la communauté;
- fournir des données à l'appui des priorités de l'école et de la division scolaire.

Lorsque les orthopédagogues appuient les enseignants titulaires de classe, il est important qu'ils respectent les paramètres du ou des modèles de prestation de services choisis par la division scolaire ou l'école. Lorsque l'orthopédagogue appuie l'enseignant titulaire de classe en remplissant des fonctions de leadership, de gestion ou d'autres fonctions relevant de l'orthopédagogie, les élèves en tirent profit.



Question encourageant la réflexion

Comment puis-je aider un enseignant à inclure un élève qui a des besoins d'apprentissage particuliers dans toutes les activités d'apprentissage de la classe?

On peut demander à l'orthopédagogue de jouer le rôle d'entraîneur ou de mentor, de collaborer ou de coenseigner avec les enseignants ou de les consulter, tout ceci afin de faciliter les stratégies d'enseignement qui permettront aux élèves de réussir.

Un orthopédagogue peut :

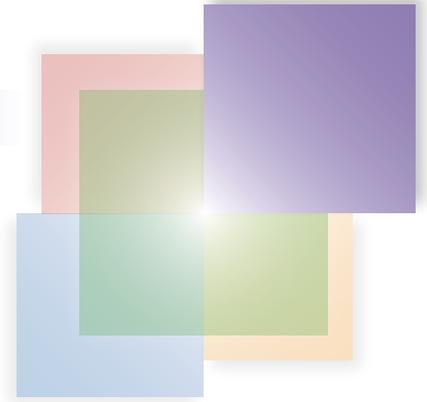
- soutenir les démarches collaboratives et consultatives pour la prise de décision, la planification du travail d'équipe et l'établissement des horaires et des programmes;
- aider l'enseignant titulaire à créer un profil de la classe afin qu'il puisse tenir compte de tous les besoins variés des élèves lorsqu'il prépare ses plans de leçons;
- aider l'enseignant titulaire à adopter une démarche universelle en travaillant avec les élèves dans la classe;
- établir avec l'enseignant titulaire un partenariat de coenseignement qui permette de répondre aux besoins des élèves et fait bénéficier ces derniers de diverses façons d'enseigner les leçons;
- fournir de la documentation et des ressources ayant une lisibilité et une accessibilité étendues pour appuyer les sujets abordés en classe.



Voir l'outil n° 1 : [Modèle de profil de classe](#) et l'outil n° 2 : [Profil de classe \(exemple\)](#).

Soutien aux élèves

Pour soutenir les élèves, il faut commencer par soutenir les enseignants. Idéalement, l'enseignant et l'orthopédagogue travaillent ensemble pour identifier les besoins des élèves et y répondre.



Le profil de l'élève



Voir l'outil n° 4 :
Exemple de profil
d'élève.

Le profil de l'élève est une description écrite complète et concise du rendement actuel de l'élève et sert de référence pour permettre à l'équipe de soutien de l'élève de déterminer les points forts de l'élève et ses besoins d'apprentissage prioritaires. Si un élève n'a jamais fait l'objet d'un profil, l'équipe devra recueillir des données sur son rendement passé et présent. Si l'élève a déjà un profil, l'équipe de l'école devra peut-être le modifier et pourrait faire appel à d'autres membres pour mieux comprendre les besoins de l'élève. Le processus de planification de l'enseignement personnalisé qui en résultera sera fondé sur une bonne compréhension de l'élève et prendra sa source dans le profil de celui-ci.

L'évaluation est le fait de rassembler des renseignements venant de sources multiples afin d'avoir une excellente idée de ce que les élèves savent, comprennent et peuvent faire des connaissances acquises par l'intermédiaire de leurs expériences éducatives; le processus arrive à son point culminant lorsque les résultats d'apprentissage sont utilisés pour améliorer l'apprentissage futur. (Huba et Freed, p. 8)

Suggestion de ressource

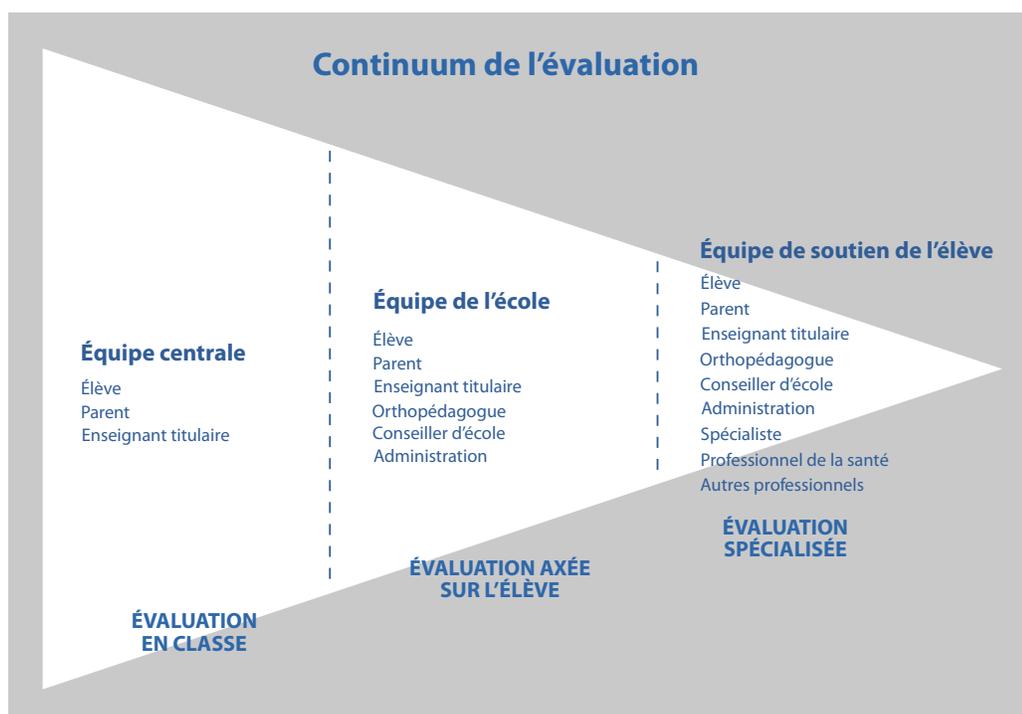


Earl, Lorna, Steven Katz et Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens de collaboration concernant l'éducation. *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés : Évaluation au service de l'apprentissage, évaluation en tant qu'apprentissage, évaluation de l'apprentissage*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2006. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/docs/repenser_eval/index.html>.

Recueillir des données et faire des évaluations

Pour créer ou modifier le profil de l'élève, l'équipe de soutien de l'élève commence par rassembler et examiner toutes les données disponibles. Un examen du dossier cumulatif et du dossier de soutien à l'élève est un bon point de départ avant de commencer une évaluation.

Comme le montre l'illustration ci-dessous, le processus d'évaluation commence par la collecte d'information par l'équipe centrale, au moyen d'une évaluation en classe.



Évaluation en classe

L'enseignant titulaire de classe est chargé de recueillir des preuves des points forts et des besoins de l'élève grâce à diverses évaluations, officielles ou non. Tous les enseignants utilisent de nombreux types de renseignements provenant d'évaluations formatives et sommatives, officielles ou non, pour les aider à prendre des décisions sur le plan éducatif. Ils se servent des résultats de ces évaluations pour pouvoir cerner les points forts et les besoins des élèves en matière d'apprentissage, et créer et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement.

La division scolaire :

- utilisera les résultats de l'évaluation pour orienter les décisions sur les programmes destinés à l'élève (RM 155/05)

(Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Normes concernant les services aux élèves*, p. 14)

Il est important que les enseignants titulaires de classe aient essayé différentes stratégies d'enseignement, comme l'enseignement différencié et les adaptations, avant de demander l'aide de l'orthopédagogue. Bien des divisions scolaires et des écoles ont un processus en place ou une liste de contrôle pour vérifier si les enseignants ont essayé différentes méthodes d'enseignement avec les élèves.

Si l'enseignant a essayé l'enseignement différencié et les adaptations, et que cela semblait insuffisant pour aider un élève à atteindre les résultats d'apprentissage visés, il peut demander à l'équipe de l'école de fournir une aide supplémentaire ou consulter l'orthopédagogue afin de déterminer s'il faut faire une évaluation axée sur l'élève .

Dans certaines écoles, il y a un processus officiel pour envoyer l'élève à l'orthopédagogue; dans d'autres, cela se passe moins officiellement. Les éducateurs doivent connaître les formalités et démarches à suivre dans leur école ou leur division scolaire pour demander du soutien.

Évaluation axée sur l'élève

L'orthopédagogue analyse les données communiquées par l'enseignant titulaire afin de déterminer de quels renseignements supplémentaires il a besoin au sujet de l'élève. La première étape consiste à recueillir ces renseignements. L'orthopédagogue observe l'élève en question et rassemble des données supplémentaires qui guideront les décisions relatives à la nécessité d'intervenir et aux programmes—enseignement différencié, adaptations, ou les deux.

Référence

4(1) Le directeur fait en sorte que l'élève subisse, dès que possible, une évaluation s'il a des difficultés à atteindre les résultats d'apprentissage prévus.

(Manitoba, *Règlement sur les programmes d'éducation appropriés*, R.M.155/2005)



Vous trouverez d'autres renseignements à l'Annexe 9 : Inventaire écologique et à l'Annexe 10 : Évaluation fonctionnelle du comportement.

L'orthopédagogue doit prévoir avec l'enseignant titulaire de classe le moment qui convient pour observer l'élève et recueillir des renseignements. L'orthopédagogue peut aussi choisir d'autres méthodes pour obtenir ces données. Ceci peut comprendre des tests non officiels, une analyse des erreurs lorsque l'élève effectue une tâche précise, des entrevues, des enquêtes, ou d'autres méthodes d'obtention de données, comme les listes de contrôle, un répertoire de lecture non normalisé, un inventaire écologique, une évaluation fonctionnelle du comportement, etc.

L'orthopédagogue et l'enseignant (ou les enseignants) titulaire(s) se rencontrent après avoir observé l'élève afin de discuter des données recueillies et de commencer à planifier les prochaines étapes, qui peuvent être les suivantes :

- tests supplémentaires administrés par l'orthopédagogue;
- consultation avec un spécialiste, avant l'aiguillage de l'élève vers un autre service, en vue de trouver d'autres stratégies, d'effectuer une observation de l'élève ou de déterminer s'il faut commencer le processus d'aiguillage pour que l'élève fasse l'objet d'une évaluation officielle;
- élaboration de stratégies ou interventions à essayer en classe;
- planification du coenseignement avec l'enseignant titulaire de classe;
- recommandation d'adaptations (par exemple, technologie fonctionnelle, matériel spécialisé) pour aider l'élève;
- soutien direct à l'élève dans la classe, ou prise à part de petits groupes ou de l'élève seul pendant une brève période et dans un but précis (par exemple, séance d'orthophonie, groupe d'acquisition de compétences sociales, rattrapage en lecture (*Reading Recovery*), programme d'autonomie fonctionnelle);
- élaboration et mise en œuvre d'un PEP (voir *Plan éducatif personnalisé*).

S'il est nécessaire de faire d'autres évaluations, l'orthopédagogue peut effectuer celles qui relèvent de ses compétences, coter les tests choisis en se servant des normes qui figurent dans le livret approprié et fournir une interprétation juste de cette information à l'équipe de soutien de l'élève. Ceci peut impliquer qu'il faut savoir quand remettre en question l'interprétation habituelle d'une procédure en présence de circonstances nouvelles ou atténuantes.

Il revient à la personne qui doit administrer un test de déterminer si elle est qualifiée pour l'administrer.

Les orthopédagogues font des évaluations officielles et non officielles du comportement, de l'apprentissage, des réalisations et des environnements dans la classe ou d'autres endroits afin de :

- concevoir des expériences d'apprentissage qui permettent aux élèves qui ont des besoins d'apprentissage particuliers de se développer et de progresser;
- cerner les moyens de soutien et les adaptations nécessaires pour que les élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels puissent avoir accès aux programmes d'études et participer aux évaluations au niveau de l'école et de la province;
- surveiller les progrès des élèves qui ont des besoins particuliers et qui doivent atteindre les résultats prévus par les programmes scolaires ou des résultats définis spécialement pour eux et figurant dans leur PEP;
- trouver et utiliser les moyens technologiques appropriés;
- aider les enseignants titulaires de classe à rajuster leur enseignement en fonction du processus continu d'apprentissage.

Les élèves peuvent avoir des besoins spéciaux qui exigent que l'on fasse appel à des spécialistes particuliers. En tant que professionnels, il devrait appartenir aux orthopédagogues de reconnaître leurs propres limites et de fournir uniquement les services ou d'utiliser uniquement les techniques pour lesquels leur formation ou leur expérience les ont préparés.

Les orthopédagogues doivent comprendre :

- les aspects et les principes éthiques qui sous-tendent la mesure et l'évaluation effectuées en vue d'aiguiller vers des spécialistes les élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels, y compris ceux qui ont des origines culturelles ou linguistiques différentes, ou en vue de leur fournir un enseignement;
- les aspects théoriques et pratiques de la mesure, qui permettent de traiter les questions de validité, de fiabilité, de normes, de parti pris et d'interprétation des résultats des évaluations;

- qu'il y a généralement trois niveaux parmi les tests conçus par les distributeurs de tests psychologiques (niveaux A, B et C). Ces niveaux correspondent aux compétences particulières que l'utilisateur du test doit avoir pour pouvoir l'administrer. Les orthopédagogues doivent savoir quels tests ils peuvent administrer.

Évaluation spécialisée

Une fois que l'équipe de l'école a mis en œuvre diverses stratégies et adaptations en fonction des données recueillies au niveau de la classe et au niveau individuel et qu'un élève continue à avoir du mal à atteindre les résultats d'apprentissage prévus, on peut songer à aiguiller l'élève vers un spécialiste pour une évaluation spécialisée. Le but d'une évaluation spécialisée est de permettre d'explorer les autres raisons possibles qui font que l'élève continue à avoir des difficultés à atteindre les résultats d'apprentissage prévus et d'aider l'équipe de soutien de l'élève à élaborer des programmes appropriés.

Lorsqu'on a déterminé que l'élève a besoin d'un soutien spécialisé supplémentaire ou d'une évaluation spécialisée faite par une personne de la division, tel un spécialiste scolaire (par exemple, psychologue, orthophoniste, etc.) ou une personne qui s'occupe de soutien comportemental, il faut alors suivre la démarche établie par la division scolaire ou l'école. Il est important que les parents donnent leur consentement par écrit pour l'aiguillage de l'élève vers un spécialiste.

Lorsqu'une évaluation spécialisée est effectuée, la personne qui administre le test communique les résultats aux parents et à l'équipe de l'école de l'élève en se servant d'une langue sans jargon et s'assure que les parents ont compris. Les écoles devraient avoir recours à un interprète lorsque l'anglais n'est pas la première langue des parents de l'élève, afin de veiller à ce qu'ils comprennent les renseignements fournis et puissent poser des questions s'ils souhaitent des éclaircissements.

Évaluation

- 4(2) Le directeur fait en sorte que l'élève subisse une évaluation spécialisée si son enseignant et son orthopédagogue, son conseiller d'orientation ou toute autre personne compétente travaillant à l'école :
 - (a) ne sont pas en mesure d'évaluer les raisons pour lesquelles il a de la difficulté à atteindre les résultats d'apprentissage prévus;
 - (b) estiment que l'enseignement différentiel et les adaptations ne l'aident pas à atteindre ces résultats.
- 4(3) Le directeur fait en sorte que le parent de l'élève soit informé avant que celui-ci ne puisse faire l'objet d'une évaluation spécialisée. De plus, aucune entrevue ni aucun examen ne peuvent avoir lieu dans le cadre de cette évaluation sans le consentement du parent.

Manitoba, *Règlement sur les programmes d'éducation appropriés*, 155/2005

Les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation doivent être communiquées aux membres appropriés de l'équipe de soutien de l'élève. Cette information est alors intégrée au PEP de l'élève s'il y a lieu. Si l'on a décidé qu'il fallait envoyer l'élève à un spécialiste en dehors de la division scolaire (par exemple, fournisseur de services médicaux, spécialiste de la vue ou de l'ouïe, professionnel de la santé mentale), ce sera aux parents de s'en occuper. L'orthopédagogue a pour rôle d'informer les parents au sujet de ces services et de les aider à y avoir accès.

Bien des élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels ont fait l'objet d'une évaluation avant leur entrée à l'école; l'évaluation qui a été faite au moment de l'accueil donne des renseignements initiaux en vue de la création du profil de l'élève pour établir son PEP.



Suggestion de ressources

Manitoba. *Règlement sur les programmes d'éducation appropriés, R.M.155/2005*, Winnipeg, Manitoba : Imprimeur de la Reine, 2005. Disponible sur le site <http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=155/2005>.

Éducation Manitoba. *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2010. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/>.

Communication avec les parents

Les parents jouent un rôle primordial dans la vie des élèves. La collaboration avec eux est dans l'intérêt des élèves et il s'agit donc d'un élément clé du travail de l'orthopédagogue qui aide les élèves.

Communiquer les progrès de l'élève

Les enseignants titulaires de classe donnent aux parents des renseignements sur les progrès de leurs enfants de différentes façons, officielles ou non : par téléphone, par courriel, par l'entremise des cahiers pour la communication entre l'école et la maison, ou par d'autres moyens de communication établis par l'école.

Les élèves se sentent en sécurité lorsqu'ils voient les adultes appartenant aux deux aspects de leur vie—l'école et le foyer—se mettre ensemble pour se concentrer sur leurs intérêts. Quand les enseignants et les parents communiquent régulièrement et collaborent, ils sont plus susceptibles de se sentir en confiance. En conséquence, si un problème surgit, ils ont davantage tendance à se respecter et à se soutenir mutuellement. (Éducation Manitoba, *Pour l'inclusion : Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba*, p. 14)

Les enseignants communiquent aussi aux parents des renseignements sur les progrès de leurs enfants par l'intermédiaire du bulletin scolaire provincial. L'objectif principal de ce bulletin est de communiquer officiellement avec les parents à certains moments précis de l'évolution de leurs enfants en tant qu'apprenants. Le bulletin scolaire provincial est un élément du système de communication. Il résume pour les parents les réalisations de l'élève et en donne des preuves.

Les enseignants titulaires de classe font appel à toutes sortes de méthodes efficaces d'enseignement afin de permettre aux élèves d'atteindre les résultats prévus par les programmes. Ils gardent un relevé des progrès des élèves grâce à divers processus de notation et d'établissement de rapports.

Suggestion de ressources



Éducation Manitoba. *Bulletin scolaire provincial du Manitoba, politiques et lignes directrices : Partenaires dans l'apprentissage, 1^{re} à la 12^e année.* Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2013. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/bulletin_scol/index.html>.

———. *Pour l'inclusion : Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba.* Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2011. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/comp_positif/index.html>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. « Initiative visant un bulletin scolaire convivial », *Évaluation.* <www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/bulletin_scolaire/index.html>.

Établir des relations de travail solides

Les enseignants cherchent à établir avec les parents des relations fondées sur le respect de leurs rôles respectifs. En général, des rapports de travail positifs se forment lorsque les éducateurs s'efforcent :

- d'établir une communication efficace avec les parents, en évitant le jargon;
- de s'appuyer sur les connaissances et l'expertise des parents lorsqu'ils font leur planification;
- d'entretenir la communication entre les parents et les professionnels;
- de reconnaître et de respecter les différences communautaires individuelles.

Les différences d'opinion sont naturelles dans les relations de travail. De temps à autre, ces différences peuvent entraîner des désaccords ou même des conflits. Ceci n'est ni positif ni négatif. C'est la façon dont les personnes concernées décident de traiter les différences qui donne des résultats positifs ou négatifs. Lorsque les gens essaient de trouver des solutions justes aux problèmes grâce à la coopération, ils peuvent résoudre leurs difficultés de façon positive. Ceci permet alors d'établir un milieu positif dans les écoles. Lorsque le milieu scolaire est positif, tout le monde en profite et les élèves sont ceux qui en bénéficient le plus.

Collaborer pour créer le genre d'environnement dans lequel les désaccords ne deviennent pas des conflits est un objectif qui vaut la peine d'être poursuivi. Cependant, il est important de ne pas oublier que la résolution de problèmes ne consiste pas à éviter les problèmes à tous prix. Lorsqu'on tente de résoudre les conflits de façon positive, on crée des occasions d'établir des relations de travail solides.

S'il y a un besoin pour une résolution formelle de conflits pour examiner un problème, le directeur ou l'administration de la division scolaire devrait être impliqué. S'il existe des questions juridiques ou des problèmes de protection d'un enfant, il faut faire appel à d'autres démarches (consulter le *Child Protection and Child Abuse Manual: Protocols for School Division Staff*).



Suggestion de ressources

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Un processus formel de règlement des différends*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2006. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/index.html>.

———. *Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2004. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/resolution/>.

———. *Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2004. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/besoin/>.

Services à la famille et Logement Manitoba. *Child Protection and Child Abuse Manual: Protocols for School Division Staff*. Winnipeg, Manitoba : Services à la famille et Logement Manitoba, 2003. Disponible sur le site du Provincial Advisory Committee on Child Abuse (PACCA) à <www.pacca.mb.ca/pdf/school_division_protocol.pdf>.

Défense des élèves

De concert avec les parents, les enseignants prennent le rôle de porte-parole ou de défenseur des élèves. L'orthopédagogue collabore avec les élèves, les directeurs d'école, les enseignants, les spécialistes scolaires, les parents et la communauté afin de recommander des solutions positives aux problèmes qui se posent, aux situations difficiles ou aux besoins scolaires particuliers. Ces problèmes et situations peuvent être des questions mineures ou des problèmes qui exigent une prise de décision sérieuse au sujet de l'établissement des programmes, de l'environnement ou du placement, des cours, des transitions et des choix de vie.

Certains élèves ont besoin d'appui additionnel pour parler en leur propre nom jusqu'à ce qu'ils aient acquis des compétences suffisantes pour se défendre eux-mêmes. L'orthopédagogue a entre autres pour rôle de travailler avec les parents, les élèves et les enseignants à soutenir l'élève dans le développement d'un sens des responsabilités, de leur enseigner comment prendre des décisions et d'augmenter leur indépendance en leur faisant comprendre quels sont leurs besoins et quels sont leurs points forts, afin qu'ils puissent réussir dans la vie.



Suggestion de ressources

Emploi et développement social Canada. *L'alphabétisation et les compétences essentielles*. <www.edsc.gc.ca/fra/emplois/ace/index.shtml>.

Centre national en vie-carrière. *Le plan directeur pour le design en développement vie-travail*. <www.lifework.ca/lifework/plandirecteur.html>.

Stewart, Debra, Matt Freeman, Cheryl Missiuna, Jan Burke Gaffney, Lorie Shimmell, Salina Jaffer et Peter Rosenbaum. *The KIT: Keeping it Together for Youth (the Youth KIT)*, Hamilton, Ontario : CanChild Centre for Childhood Disability Research, McMaster University, 2010. Disponible sur le site <http://canchild.ca/en/canchildresources/youth_kit.asp>.

Cette ressource aide les jeunes à fournir, obtenir et organiser leur propre information durant la transition vers l'âge adulte.

Défendre la « voix » et le choix des élèves

Ces deux aspects permettent de faire participer activement les apprenants à leur éducation et à la vie de leur école .

- Quand on parle de « *voix des élèves* », il s'agit des occasions pour les élèves d'exprimer leurs opinions de façon à ce que ces opinions soient entendues et prises en compte.
- Quand on parle de « *choix des élèves* », il s'agit des occasions pour les élèves de prendre des décisions qui ont un effet sur leur vie et leur apprentissage à l'école.

Les enseignants ont un rôle à jouer pour veiller à ce que les élèves aient des occasions aussi bien de faire entendre leur voix que de faire des choix dans le cadre de leur expérience scolaire (voir les pages 6, 29 et 30 de *L'engagement des élèves du niveau intermédiaire dans leur apprentissage : Transformer l'éducation au niveau intermédiaire au Manitoba*, publié par Éducation Manitoba) .



Suggestion de ressource

Éducation Manitoba. *L'engagement des élèves du niveau intermédiaire dans leur apprentissage : Transformer l'éducation au niveau intermédiaire au Manitoba*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2010. <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/appui/engagement_ni/index.html>.



Exemples de situations où la défense des droits entre en jeu

La défense des droits des élèves peut impliquer les actions suivantes :

- trouver des fonds pour des activités parascolaires où un adulte accompagne un élève qui a des besoins exceptionnels à l'occasion d'un voyage, ou pour acheter à l'élève un appareil personnel qui lui est nécessaire pour réussir, etc.;
- vérifier que les services sont disponibles et ont été planifiés de façon appropriée : il peut s'agir d'une salle pour les soins personnels, d'un ascenseur, ou de différentes sortes de chaises et d'espaces de travail (par exemple, tables hautes ou hydrauliques, pupitres pour une personne, tables emboîtables, fauteuils berçants, sièges-sacs, balles d'exercice, tabourets, etc.).

Planification des diverses transitions

Les orthopédagogues sont souvent membres de l'équipe de soutien de l'élève lors de la planification des diverses transitions par lesquelles passent les élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels au cours de leur scolarité. Lorsqu'ils servent de gestionnaires de cas pour certains élèves, ils jouent le rôle de leaders dans le processus de transition.

Tous les élèves passent par de nombreuses périodes de transition au cours de leur scolarité. Par exemple :

- la transition de la communauté à l'école;
- les transitions entre les niveaux dans la même école;
- la transition entre deux écoles;
- la transition de l'école à la communauté.

Le texte qui suit présente chacune de ces transitions.

Transition de la communauté à l'école

Toutes les divisions scolaires ont un processus d'accueil des élèves qui entrent à l'école. Toutefois, les détails de ce processus peuvent varier d'une école à l'autre. En général, les éléments ci-dessous font partie du processus d'accueil :

- accueil des parents;
- visite de l'école;
- rencontre avec l'enseignant;
- renseignements sur les services;
- évaluation de la maturité scolaire.

En leur qualité de premiers enseignants de leur enfant, les parents connaissent et comprennent ses capacités, son rendement, ses préférences, ses intérêts, ses points forts et ses besoins. Ils constituent une ressource essentielle et devraient participer aux réunions initiales au moment de l'inscription.

Parfois, les enfants qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels ont déjà été dans des garderies ou des centres pour jeunes enfants, ou ont déjà eu des contacts avec des organismes extérieurs, etc. Ces organismes ont des renseignements sur les enfants qu'il est important de partager avec l'école où sont inscrits les enfants. Il existe des lignes directrices provinciales pour aider les équipes de soutien de l'élève à rassembler l'information avant l'entrée de l'élève à l'école.



Suggestion de ressources

Enfants en santé Manitoba. *Protocole du ministère de l'Éducation et des Services à l'enfant et à la famille pour les enfants et les jeunes placés sous tutelle*, Winnipeg, Manitoba : Enfants en santé Manitoba, mai 2013. Disponible sur le site <www.gov.mb.ca/healthychild/publications/index.fr.html>.

———. *Lignes directrices sur l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux*, Winnipeg, Manitoba : Enfants en santé Manitoba, sept. 2002. Disponible sur le site <www.gov.mb.ca/healthychild/publications/index.fr.html>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. « Renseignements sur les services de soutien aux élèves à l'intention des parents », *Services de soutien aux élèves/Éducation de l'enfance en difficulté*. <www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/parents/index.html>.

Transitions entre les niveaux dans la même école

Les divisions scolaires et les écoles peuvent faire appel à divers moyens pour partager les renseignements entre enseignants lorsque les élèves passent d'un niveau à l'autre au sein de la même école. Certaines écoles du Manitoba utilisent le profil de classe comme point de départ de la discussion. D'autres organisent des réunions, officielles ou non, pour partager l'information. Les orthopédagogues doivent être connaissant au sujet des dispositions utilisées dans leur division scolaire ou leur école.

Transitions entre les écoles

Dans bien des divisions scolaires, les élèves doivent changer d'école lorsqu'ils passent d'un certain niveau à un autre. Parfois, les élèves restent dans la même école de la maternelle à la 12^e année.

Pour les élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels, comme pour leurs familles, la transition entre un milieu connu et une nouvelle école peut provoquer de l'anxiété et du stress. L'orthopédagogue devra peut-être organiser des visites de la nouvelle école au cours de l'année qui précède la transition

afin de soulager l'élève et ses parents. Ces visites doivent être planifiées pendant des réunions de planification du PEP, d'admissions ou de transition, tel qu'il convient. De plus, l'orthopédagogue peut prévoir une réunion pour que l'ancienne école et la nouvelle école puissent se communiquer des renseignements sur les capacités, le rendement, les préférences, les intérêts, les points forts et les besoins de l'enfant avant la transition. Certaines écoles créent des « histoires sociales » pour que les élèves et les parents les lisent pendant l'été afin de faciliter la transition. Ces histoires sociales peuvent comporter des sujets comme les casiers, la salle à dîner, la récréation, la structure de la classe, etc. (voir *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique*, chapitre 5, page 8) .



Suggestion de ressource

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/aut/index.html>.

Transition de l'école à la communauté

Le processus de la planification de la transition entre l'école et la communauté doit être lancé dès que les élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels entrent au secondaire ou ont entre 14 à 16 ans. Les élèves sont les membres centraux de l'équipe de soutien de l'élève pendant le processus de planification de la transition. Les plans de transition doivent être inscrits dans le PEP de l'élève. Les gestionnaires de cas doivent adopter la même démarche pour la planification de la transition que celle qu'ils ont suivie pour la planification du PEP.

La planification de la transition comprend aussi les actions suivantes :

- prévoir et animer les réunions de planification de la transition;
- déterminer la date d'obtention du diplôme, avec l'élève et ses parents;
- déterminer quels seront les membres de l'équipe de soutien de l'élève, en consultation avec l'élève et ses parents;
- aider l'élève et ses parents à trouver les services et les ressources qui existent dans la communauté;
- soutenir les parents afin de veiller à ce que l'élève soit aiguillé vers les programmes appropriés de soutien pour adultes.

Parfois, la planification de la transition peut comprendre une planification créative à long terme avec des membres de la communauté, des entreprises ou des organisations communautaires, ce qui peut donner la possibilité à un élève qui a des besoins d'apprentissage exceptionnels de rester dans la communauté où il vit et d'y participer activement.

Exigences pour l'obtention du diplôme

L'élève doit avoir terminé avec succès l'un des quatre programmes suivants pour obtenir un diplôme d'études secondaires du Manitoba :

- Programme français
- Programme d'immersion française
- Programme anglais
- Programme d'études technologiques

Dans le cas des élèves ayant d'importantes déficiences cognitives qui les empêchent d'atteindre les résultats d'apprentissage des programmes d'études élaborés par le Ministère, même avec de l'appui, l'équipe scolaire déterminera qu'il convient de modifier les cours qu'ils suivront et de leur accorder la désignation **modifié (M)**. La décision d'appliquer la désignation (M) doit être prise au cas par cas pour chaque cours élaboré ou approuvé par Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. Une modification signifie qu'on a changé le nombre ou le contenu des résultats d'apprentissage de programmes d'études élaborés par le Ministère afin de répondre aux besoins d'apprentissage de l'élève sur le plan cognitif. Ces modifications doivent être énoncées dans un PEP et identifiées dans le bulletin de l'élève. Les notes attribuées à l'élève doivent refléter le niveau d'apprentissage atteint par rapport aux résultats d'apprentissage modifiés. L'élève reçoit un diplôme d'études secondaires lorsqu'il satisfait aux exigences pour l'obtention du diplôme.

Certains élèves ont des déficiences cognitives d'une gravité telle qu'ils ont besoin de résultats d'apprentissage individualisés et différents de ceux établis par Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. Les objectifs ou les résultats d'apprentissage spécifiques de l'élève doivent être détaillés dans un PEP. La désignation de programmation **individualisée (I)** s'applique à une année entière de programmation et non à des cours en particulier. Il n'y a pas de notes attribuées aux élèves; les progrès sont documentés en fonction du processus décrit dans le PEP et ils reçoivent un Programme d'études secondaires individualisé : certificat de fin d'études secondaires.

L'élève recevant un programme individualisé (I) au secondaire va recevoir un certificat de fin d'études secondaires au moment de sa sortie de l'école comme indiqué dans son plan de transition. Consulter la section [Diplôme d'études secondaires](#) du site d'Éducation et Enseignement supérieur Manitoba pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous pouvez obtenir des certificats de fin d'études secondaires pour le programme d'études secondaires individualisé (numéro d'article 96977) auprès du [Centre des manuels scolaires du Manitoba](#).



Suggestion de ressources

Centre des manuels scolaires du Manitoba. Page d'accueil.
<www.mtbb.mb.ca/>.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *Préparer l'avenir : un guide des exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires à l'intention des parents et des élèves*. Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2008. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/avenir/index.html>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. *Diplôme d'études secondaires*. <www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html>.

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Pour l'intégration : Manuel concernant la programmation individualisée au secondaire : Document pour les écoles secondaires*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 2002. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/individu/docs/document.pdf>.

———. *Pour l'intégration : Manuel concernant les cours modifiés au secondaire : Document pour les écoles secondaires*. Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 2002. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/modifies/index.html>.

Enfants en santé Manitoba. « Rôles interactifs et calendrier de planification de la transition », *Protocole de transition*. Disponible sur le site d'Éducation et Enseignement supérieur Manitoba <www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/transition/web/index_fr.html>.

———. *Un travail collectif – Renseignements aux parents : la transition de l'école à la communauté*, Winnipeg, Manitoba : Enfants en santé Manitoba, avril 2010. Disponible sur le site d'Enfants en santé Manitoba à <www.gov.mb.ca/healthychild/publications/index.fr.html> et sur le site d'Éducation et Enseignement supérieur Manitoba à <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/transition/index.html>.

———. *Vers la vie d'adulte : Protocole de transition de l'école à la communauté pour les élèves avec des besoins spéciaux*, Winnipeg, Manitoba : Enfants en santé Manitoba, mars 2008. Disponible sur le site d'Enfants en santé Manitoba à <www.gov.mb.ca/healthychild/publications/index.fr.html> et sur le site d'Éducation et Enseignement supérieur Manitoba à <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/transition/index.html>.

Questions encourageant la réflexion



Quelles sont les stratégies visant à aider un élève qui est non verbal à faire entendre sa voix et faire des choix pour ce qui est de l'établissement des programmes éducatifs qui le concernent?

Le fait que les élèves ne puissent pas parler ne signifie pas qu'ils n'ont rien à dire. La communication est un besoin essentiel chez les êtres humains et les élèves qui s'expriment verbalement de façon limitée ou pas du tout ont le même besoin de communication que les autres élèves de la classe. L'orthopédagogue et les membres de l'équipe de soutien de l'élève doivent collaborer en vue de trouver une stratégie de communication efficace.

En communiquant, les élèves peuvent établir des rapports avec les autres, prendre des décisions qui touchent leur vie, exprimer leurs sentiments et sentir qu'ils font partie de la communauté dans laquelle ils vivent. Il faut donc donner au cours de la journée à un élève non verbal ou qui s'exprime verbalement de façon limitée de nombreuses occasions de faire entendre sa voix et de faire des choix en ce qui concerne l'établissement de programmes éducatifs le concernant.

On peut peut-être commencer par demander aux parents de quelle façon ils permettent à leur enfant de se faire entendre et de faire des choix à la maison. Il se peut que l'orthopédagogue veuille faire appel à l'orthophoniste afin que celui-ci l'aide à déterminer quel genre de technologie fonctionnelle ou d'appareil de suppléance à la communication, ou quelle approche, serait adapté aux besoins de l'élève. Un enseignant pourrait enregistrer les voix des camarades de l'élève sur l'appareil de celui-ci plutôt que d'enregistrer la voix d'un adulte. Il est important de veiller à ce que les parents des camarades dont on enregistre la voix connaissent le but de l'enregistrement. Il faut que l'orthopédagogue vérifie la politique de la division scolaire au sujet de l'enregistrement des voix des élèves.

Un orthophoniste peut aussi apporter son aide à l'équipe de soutien de l'élève pour déterminer de quelle façon un élève non verbal ou peu verbal peut faire des choix au cours de la journée. Les enseignants sont nombreux à utiliser des appareils de suppléance à la communication pour permettre aux élèves de faire des choix.



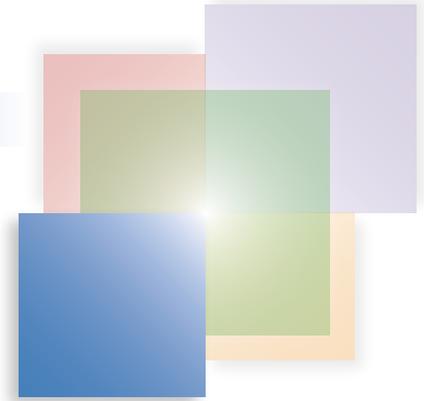
Quand doit-on faire participer un élève au processus de planification axée sur l'élève?

Il faut faire participer les élèves au processus de planification le plus tôt possible. La contribution des élèves à ce processus repose en grande partie sur la créativité de l'équipe de soutien, qui doit trouver des façons de les faire participer.

En général, en permettant à un élève d'avoir son mot à dire au cours du processus de planification, on lui donne l'occasion d'apprendre une nouvelle compétence, qui lui sera utile à long terme. Les élèves qui participent à la planification apprennent à demander ce qu'il leur faut pour réussir, aussi bien à l'école qu'après.

Leadership

Les orthopédagogues ont un rôle de leader dans la mise en oeuvre du (des) modèle(s) de prestation des services à l'intérieur de l'école. Les orthopédagogues fournissent un rôle de leadership en se tenant au courant des nouveautés dans le domaine des services de soutien aux élèves pour assister et soutenir la communauté scolaire à comprendre et promouvoir les pratiques inclusives en éducation.



Donner et recevoir des connaissances professionnelles

Les orthopédagogues ont souvent à fournir à d'autres des connaissances professionnelles (en partageant l'information sur les questions d'actualité en matière de planification personnelle, sociale, éducative et transitionnelle), tout en ayant également à participer eux-mêmes à l'acquisition de connaissances professionnelles.

Croissance professionnelle personnelle

Il est important pour les orthopédagogues de se tenir au courant des pratiques d'enseignement et des questions qui touchent aux enfants, aux jeunes et aux familles, et donc de poursuivre régulièrement leur perfectionnement professionnel.

Les orthopédagogues peuvent continuer leur perfectionnement professionnel, par exemple, en devenant membres d'une association d'enseignants qui offre des ressources et des occasions d'apprendre.

- Les organisations comme la Manitoba Teachers' Society (MTS), la Manitoba Association of Resource Teachers (MART), le Manitoba Council for Exceptional Children (MCEC), la Student Services Administrators' Association of Manitoba (SSAAM), et l'Association des orthopédagogues de langue française du Manitoba (AOLFM) offrent des ateliers, des ressources et de la documentation utiles pour les orthopédagogues.
- Éducation et Enseignement supérieur Manitoba offre de nombreuses ressources, des consultations et des possibilités de perfectionnement professionnel.
- Bien des orthopédagogues s'inscrivent à des cours ou suivent une formation supplémentaire afin d'obtenir un brevet professionnel.



Suggestion de ressource

Pour plus de renseignements sur l'obtention d'un brevet professionnel, consultez :
Éducation Manitoba. *Guide à l'intention des membres du personnel professionnel titulaires d'un brevet d'enseignement du Manitoba*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, nov. 2009. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/guide.html>.

Perfectionnement professionnel pour le renforcement des capacités

Souvent, les divisions scolaires et les écoles investissent du temps et des ressources pour permettre aux orthopédagogues de se perfectionner et de mettre à jour leurs connaissances, et s'attendent à ce que les orthopédagogues partagent alors ces connaissances avec d'autres membres du personnel

de leur division scolaire ou leur école. Parfois, l'on s'attend à ce que les orthopédagogues jouent un rôle de leaders dans la communauté scolaire. Ces orthopédagogues établissent et entretiennent des rapports professionnels continus avec le personnel de l'école, les spécialistes et les autres fournisseurs de services qui travaillent auprès des élèves à l'école. La planification de l'éducation et les services auxiliaires sont coordonnés dans l'intérêt des élèves. Les collègues peuvent offrir des conseils et des encouragements au sujet des besoins reconnus des élèves.

L'orthopédagogue doit être un enseignant expérimenté et averti qui peut jouer un rôle de leader pour aider les enseignants à savoir utiliser des stratégies d'enseignement différentiel dans leurs classes. (AuCoin et Porter)

Les communautés d'apprentissage professionnel

Les orthopédagogues sont des membres importants de l'équipe de l'école et, en cette qualité, peuvent montrer la voie à l'équipe en vue d'une gestion globale efficace des projets visant l'inclusion. Ils peuvent donc avoir à organiser des communautés d'apprentissage professionnel. Ces communautés peuvent offrir des études de livres, des occasions d'apprendre grâce à des présentations sur la diffusion en continu en direct ou à des webinaires, ou des séances d'échanges d'information sur un thème professionnel. Bien des divisions scolaires utilisent une partie de leurs réunions mensuelles du personnel pour discuter d'un thème pour une communauté d'apprentissage professionnel. Parfois, ces séances sont facultatives; elles peuvent avoir lieu à midi et les participants peuvent amener leur dîner, ou après l'école, à l'occasion d'un super-discussion.



Suggestion de ressource

Ciurysek, Sandra, Sheri Handsaeme, Lisa Palko, Sherri Sterling et Warren Toth. *Professional Learning Communities: A Literature Synopsis*, coordonné/ dirigé par David Townsend et Pam Adams, University of Lethbridge. Disponible sur le site d'Alberta Education à <https://education.alberta.ca/apps/aisi/literature/pdfs/FINAL_Professional_Learning_Communities.pdf>.

Comités scolaires ou divisionnaires

On peut demander à l'orthopédagogue de faire partie d'un comité scolaire ou divisionnaire. S'il fait partie d'un comité scolaire, il se peut que ce soit en sa qualité de membre du personnel de l'école et pas nécessairement en sa qualité d'orthopédagogue. Dans le cas d'un comité divisionnaire, les participants seront choisis en fonction de la nécessité d'avoir une représentation dans un certain domaine d'expertise lié au rôle du comité. Lorsqu'on demande à un orthopédagogue de participer à un comité en dehors de l'école, le directeur doit en être informé.

Information sur l'accès aux services

Les communautés fournissent toutes sortes de ressources précieuses pour les écoles et les familles. Ces ressources sont, entre autres, les personnes qui font du bénévolat à l'école, les organisations qui offrent des activités d'enrichissement, les entreprises qui fournissent des renseignements sur les carrières et des stages en milieu de travail, et les organismes qui offrent divers services sociaux pour les élèves et les familles.

Les différentes divisions scolaires auront accès à différents services dans leurs communautés; les orthopédaogues devront donc peut-être recenser les services qui existent dans la communauté et en faire une liste. Il peut aussi être nécessaire d'éclaircir le rôle de l'enseignant titulaire de classe en tant que fournisseur de renseignements sur l'élève à l'intention de l'équipe de soutien de l'élève, ces renseignements pouvant servir à aiguiller l'élève vers des services internes ou externes.



Suggestion de ressource

CONTACT Community Information. *Manitoba's Community Resource Data Warehouse*. <www.contactmb.org/>.

L'« entrepôt de données » de CONTACT—un programme de Volunteer Manitoba—est une source d'information sur le vaste ensemble de services communautaires qui existent dans toute la province.



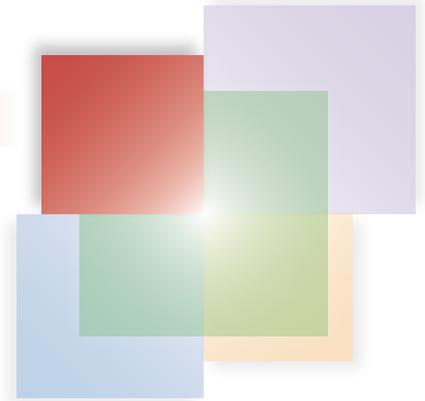
Question encourageant la réflexion

De quelle façon l'orthopédagogue soutient-il les enseignants par l'intermédiaire de son rôle de leader?

La fonction primaire de l'orthopédagogue devrait se résumer à une chose : soutenir les enseignants titulaires de classe. Lorsque l'enseignant titulaire est soutenu, les élèves le sont aussi et ils bénéficient de programmes d'éducation appropriés. Dans son rôle de leader, l'orthopédagogue offre des renseignements et des ressources visant à permettre à l'enseignant titulaire de classe d'acquérir des connaissances relativement aux besoins reconnus d'un élève.

L'équipe de l'école peut décider que certains élèves devraient bénéficier d'un soutien supplémentaire en raison de besoins exceptionnels dans le domaine de l'apprentissage, ou sur le plan social ou affectif, comportemental, sensoriel, physique, cognitif ou intellectuel, scolaire ou médical, ou en ce qui concerne la communication. L'orthopédagogue peut fournir à l'enseignant titulaire les renseignements nécessaires pour que celui-ci puisse prévoir des programmes d'éducation appropriés pour ces élèves. L'orthopédagogue devrait être au courant des renseignements que possède déjà l'enseignant titulaire de classe, afin de pouvoir ajouter des nouveaux renseignements à cette base. Si l'orthopédagogue a l'occasion de coenseigner avec l'enseignant titulaire de classe, il peut lui montrer diverses méthodes de coenseignement.

Pour les orthopédagogues, il est important de veiller à ce que chaque stratégie suggérée aux enseignants titulaires de classe ait fait l'objet de recherches, soit fondée sur des données probantes et appuie la notion de programmes d'éducation appropriés au sein de la classe ou de l'école. Il est important de tenir compte des méthodes employées par l'enseignant titulaire et de poursuivre à partir de cela.



La gestion est un autre rôle important des orthopédagogues, qui leur permet de soutenir les enseignants titulaires de classe et les élèves. Les responsabilités de gestion de l'orthopédagogue peuvent inclure les choses suivantes :

- gestion de cas;
- planification de réunions;
- collecte et utilisation de données pour guider les décisions au niveau de l'école ou des élèves;
- rédaction de rapport et de demandes de financement;
- gestion des registres et des dossiers des élèves;
- gestion des ressources.

Gestion de cas

Parfois, l'on peut s'attendre à ce que l'orthopédagogue joue le rôle de [responsable de cas](#) (voir la page 37 de *Plan éducatif personnalisé*).

Pour être efficace, un responsable de cas doit avoir les caractéristiques suivantes :

- solides compétences d'organisation et de gestion des dossiers;
- bon entente et solides capacités de communication;
- capacités de pensée critique;
- connaissance des ressources communautaires et faculté d'établir des rapports positifs avec celles-ci;
- faculté de donner aux élèves, aux parents et aux fournisseurs de soins des moyens d'agir;
- valeurs solides en ce qui concerne l'éducation;
- excellente conscience de soi-même.

N'importe quel membre de l'équipe de soutien de l'élève peut jouer le rôle de responsable de cas. Il peut s'agir de la personne qui connaît le mieux l'élève ou de quelqu'un qui a des rapports positifs avec l'élève et sa famille.

Le responsable de cas est nommé afin de faciliter le processus de planification axée sur l'élève.

Planification axée sur l'élève (Plans éducatifs personnalisés)

La *planification axée sur l'élève* est le processus par lequel les membres de l'équipe de soutien de l'élève, et entre autres les éducateurs, les parents et les élèves (si approprié) collaborent pour répondre aux besoins uniques des élèves (voir le chapitre 3 de *Plan éducatif personnalisé*). Le but de la planification axée sur l'élève est d'aider les élèves à acquérir les compétences et les connaissances qui viendraient logiquement après leur niveau actuel.

Durant le processus de planification axée sur l'élève et d'élaboration d'un PEP, le gestionnaire de cas supervise le travail de l'équipe de soutien de l'élève. Les responsabilités d'un gestionnaire de cas sont généralement les suivantes :

- coordonner l'élaboration et la mise à jour régulière du PEP;
- faciliter la prise de décisions en groupe;
- entretenir la communication entre les membres de l'équipe, y compris les parents;
- veiller à ce qu'un processus soit mis en place pour surveiller les progrès et les réalisations de l'élève;
- organiser et diriger les réunions de planification axée sur l'élève;
- distribuer un ordre du jour écrit et minuté avant les réunions;
- veiller à ce qu'un procès-verbal soit rédigé et distribué;
- noter et distribuer les mises à jour apportées au PEP;
- prendre et garder contact avec les organismes externes au besoin.

La division scolaire :

4. demandera au directeur d'école de désigner un gestionnaire de cas et veiller à ce que le PEP soit élaboré avec l'aide de l'enseignant et d'autres membres du personnel de l'école (RM 155/05).

(Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Normes concernant les services aux élèves*, p. 18)



Vous trouverez d'autres renseignements à l'Annexe 11 : Animation de réunions variées et à l'Annexe 12 : Animation d'une réunion de planification axée sur l'élève.

Pour être efficace, l'équipe s'efforce d'atteindre un consensus pendant toute la planification axée sur l'élève. Pour arriver à un consensus réel, les membres de l'équipe doivent sentir qu'ils sont des participants respectés et avoir vraiment pris l'engagement de jouer leur rôle dans la mise en œuvre du PEP de l'élève.

L'équipe de soutien de l'élève peut se réunir officiellement à des dates indiquées dans le PEP de l'élève pour examiner les programmes d'éducation prévus. Ces dates correspondent souvent aux périodes de rapport des écoles. La fréquence et le moment choisi pour les réunions, de même que le nombre de membres de l'équipe qui doivent être présents à une réunion particulière, varient selon les besoins de chaque élève.

Planification dans le domaine du comportement

Parfois on peut demander à l'orthopédagogue d'être gestionnaire de cas ou membre de l'équipe de soutien d'un élève qui a des difficultés affectives ou comportementales. En tant que membre de la communauté scolaire, l'orthopédagogue est chargé, en collaboration avec d'autres personnes, de veiller à ce que le milieu scolaire soit sans danger et à ce que tous les élèves s'y sentent respectés et puissent réaliser pleinement leur potentiel.

Selon la recherche sur la résilience, il existe des preuves solides du fait que les relations positives, les messages montrant que l'on a des attentes positives et que l'on y croit et les occasions de participer et de contribuer encouragent la résilience et favorisent le succès dans l'apprentissage, ainsi qu'un développement sain. (Benard)

Lorsque les écoles encouragent les relations positives, non seulement entre les éducateurs et les élèves, mais aussi entre les élèves eux-mêmes, entre les éducateurs, entre les éducateurs et les parents et entre les directeurs d'école et le personnel, cela crée une atmosphère favorable et inclusive dans les classes (voir la figure 2, page 9 de *Pour l'inclusion : Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba*).

En tant que gestionnaire de cas ou membre de l'équipe de soutien d'un élève qui a des difficultés comportementales, l'orthopédagogue peut avoir les moyens d'aider l'équipe de soutien de l'élève lorsque celle-ci fait le nécessaire pour établir des rapports positifs et bienveillants avec l'élève et sa famille. L'orthopédagogue peut aussi avoir à se faire le porte-parole de l'élève, seul ou avec celui-ci ou sa famille, afin de trouver des occasions pour l'élève de participer à une communauté scolaire sûre et accueillante et d'y apporter une contribution.



Pour discuter du comportement des élèves en classe ou du comportement d'un élève en particulier, voir l'Outil n° 5 : Réunion d'intervention de 30 minutes pour la maîtrise du comportement (exemple).

Il arrive que des réunions courtes et fréquentes visant à permettre de résoudre des problèmes soient bénéfiques à l'équipe de soutien de l'élève, lorsque celle-ci est en train de mettre en œuvre le PEP d'un élève qui a des difficultés de comportement. La réunion d'intervention de 30 minutes sert souvent à aider les membres de l'équipe à travailler de façon positive et proactive pour mettre en œuvre des stratégies précises et trouver des solutions avant la fin de la réunion.



Suggestion de ressource

Benard, Bonnie. "A Perspective on Resilience." *Tribes Learning Community*. <<http://tribes.com/about/perspective-on-resilience/>>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba offre un continuum de moyens de soutien et de services grâce à des ressources variées destinées aux écoles, aux familles et aux communautés, et visant la création et le maintien d'écoles sûres et accueillantes.



Suggestion de ressources

Éducation Manitoba. Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2010. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/>.

———. Pour l'inclusion : Appuyer les comportements positifs dans les classes du Manitoba, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, 2011. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/comp_positif/index.html>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. Écoles sûres et accueillantes. <www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/index.html>.

Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba. Cap sur l'inclusion Relever les défis : gérer le comportement, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, 2001. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/comporte/index.html>.

———. Cap sur l'inclusion, puiser à même les ressources cachées : Planification concernant les enfants marqués par les effets de l'alcool, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, 2001. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/alcool/index.html>.

Le processus Wraparound

Wraparound est un processus visant à permettre de répondre aux besoins complexes des enfants et des jeunes et de leurs fournisseurs de soins. Le processus est composé de systèmes multiples intégrés et prévoit l'élaboration de plans de soins axés sur les élèves. Il offre des soins sans condition par l'intermédiaire de programmes souples axés sur l'élève et ses besoins dans un milieu communautaire.

Le Protocole Wraparound pour les enfants et les jeunes atteints de troubles affectifs ou comportementaux graves ou profonds

« est destiné aux fournisseurs de services ainsi qu'aux parents et aux aidants naturels qui participent à l'élaboration d'un plan d'intervention coopératif visant les enfants et les jeunes atteints de troubles affectifs ou comportementaux graves ou profonds. » (Enfants en santé Manitoba, p. 6)

L'équipe Wraparound est composée de l'élève (si approprié), de parents, des services de soutien officiels ou non, ou d'organismes communautaires. L'orthopédagogue peut être invité à faire partie de l'équipe ou désigné par le directeur d'école pour s'occuper de la gestion du cas.

Suggestion de ressources

Enfants en santé Manitoba. *Protocole Wraparound pour les enfants et les jeunes atteints de troubles affectifs ou comportementaux graves ou profonds*, Winnipeg, Manitoba : Enfants en santé Manitoba, 2013. Disponible sur le site <www.gov.mb.ca/healthchild/publications/protocol_ebd_wraparound_fr.pdf>.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba, « Protocole Wraparound », *Services aux élèves*. <www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/plan_part.html>.

Gestion du processus de financement des besoins d'apprentissage spéciaux

Chaque division scolaire a sa propre façon d'offrir un continuum de services de soutien aux élèves qui ont des besoins d'apprentissage spéciaux. Certaines subventions par catégorie, comme la subvention pour les services aux élèves, sont versées aux divisions scolaires précisément pour soutenir les élèves qui ont des besoins d'apprentissage spéciaux. La subvention pour les services aux élèves est conçue pour aider les élèves qui ont des besoins scolaires ou d'apprentissage faibles ou modérés en raison de facteurs sociaux, affectifs, comportementaux ou physiques ayant une influence sur leur capacité de réussir à l'école, ou qui ont besoin d'une intervention à cause de leur comportement au cours des années élémentaires. Les divisions scolaires se servent de la subvention pour les services aux élèves afin d'offrir un continuum de services de soutien aux élèves qui ont des besoins d'apprentissage spéciaux.

En plus des subventions par catégorie, les divisions scolaires peuvent demander à Éducation et Enseignement supérieur Manitoba des subventions pour des élèves particuliers, appelées subventions de niveau 2 et de niveau 3. Ces subventions sont versées aux divisions scolaires lorsque des élèves ayant des difficultés graves ou profondes répondent aux critères établis pour le financement. Les services de soutien appropriés sont définis par la division scolaire et l'équipe de l'école, en consultation avec les parents.

Pour déterminer si un élève est admissible à une subvention de niveau 2 ou 3, l'équipe d'examen du financement des services aux élèves doit étudier les demandes de façon individuelle. L'équipe de l'école et l'administrateur des services aux élèves identifient les élèves qui ont besoin de services de soutien exceptionnels et répondent aux critères établis pour un financement de niveau 2 ou 3 (voir les « [Lignes directrices pour l'aide financière de niveaux 2 et 3](#) » d'Éducation et Enseignement supérieur Manitoba). Le directeur peut demander à l'orthopédagogue, en sa qualité de gestionnaire de cas, de remplir une demande de subvention pour besoins spéciaux rares de niveau 2 ou 3 (voir « [Aide par catégorie pour les besoins spéciaux](#) »).

Suggestion de ressources



Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. « Aide par catégorie pour les besoins spéciaux », *Services aux élèves*. <www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/finance/index.html>.

—— « Lignes directrices pour l'aide financière de niveaux 2 et 3 », *Services aux élèves*. <www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/finance/niveau2-3.html>.

Tenue des dossiers

Les orthopédagogues doivent être connaissant par rapport aux *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba* (Éducation Manitoba) et aux politiques de leur école/division scolaire en ce qui concerne le partage d'information, le consentement et l'aiguillage. Dans le cas de certains élèves, la [composante du dossier de soutien à l'élève](#) du dossier scolaire comprend des notes sur les services aux élèves. Les orthopédagogues pourraient avoir à gérer cette composante (consulter la page 13 des *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*).

Dossier de l'élève

Le dossier scolaire est un document officiel permanent dans lequel on enregistre la progression scolaire d'un élève depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année du système scolaire public au Manitoba. Il s'agit d'un document chronologique et d'un synopsis de la carrière scolaire d'un élève et des soutiens consacrés pour maximiser la réussite de ses études. Un dossier scolaire comprend la totalité des renseignements et documents compilés ou obtenus par le personnel d'une école, d'une division scolaire en rapport avec l'éducation de l'élève, et tous ces renseignements et documents sont consignés par écrit, au moyen de photographies, sur support électronique ou sous toute autre forme et sont conservés dans une école, un bureau d'une commission scolaire ou tout autre lieu relevant de la compétence de la commission scolaire. En termes pratiques, un dossier scolaire pourrait se composer d'une ou de plusieurs des trois composantes englobant les renseignements cumulatifs sur l'élève, les renseignements en matière de soutien à l'élève et les renseignements en matière de justice pénale pour les adolescents.

(Éducation Manitoba, *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*, p. 1)

L'orthopédagogue peut avoir à informer les élèves et les parents, le cas échéant, du fait qu'il existe des dossiers d'élèves et à leur expliquer l'objectif de ces dossiers. Les renseignements recueillis pour ces dossiers sont gérés et conservés d'une manière efficace et responsable, selon les règles inscrites dans les *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*.

Quelques notent importantes par rapport au dossier d'un élève :

- Inscrire les renseignements sur l'élève de façon objective et factuelle, en évitant de garder des détails sur une tierce partie.
- Décrire le comportement, en évitant d'utiliser des adjectifs vagues ou inutiles et d'exprimer des opinions ou des hypothèses. Indiquer clairement qu'il s'agit d'impressions personnelles, d'observations ou d'hypothèses (par exemple, l'élève « donnait l'impression d'être mal à l'aise », ou « semblait avoir un comportement d'évitement »), lorsque cela est nécessaire pour éclaircir un détail professionnel objectif.
- Inscrire en temps voulu ce qu'ils doivent noter, et apposer leurs initiales.
- Noter toute modification ou tout ajout subséquents et y apposer leurs initiales, en laissant intactes et lisibles les notes d'origine, sans jamais les effacer, les éliminer ou y mettre du liquide correcteur.
- Veiller à ce que les renseignements sont brefs mais suffisants pour que l'on puisse continuer à offrir à l'élève des programmes d'éducation appropriés.

Suggestion de ressources



Pour en savoir plus sur les renseignements à ajouter aux dossiers des élèves, consultez le site :
Éducation Manitoba. *Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, révisé en janvier 2012. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/dossier/index.html>.

Pour plus de renseignements sur la gestion, la conservation, le transfert, l'entreposage et la destruction des dossiers, ainsi que l'accès à ceux-ci, consultez le site :
Éducation Manitoba. *Lignes directrices sur la conservation et la disposition des dossiers des divisions et des districts scolaires*, Winnipeg, Manitoba : Éducation Manitoba, révisé en janvier 2010. Disponible sur le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/disposition/index.html>.

Gestion des ressources (personnel, temps, finances)

Les orthopédagogues collaborent avec les directeurs d'école **en respectant les politiques et la procédure** afin de discuter des besoins et de l'utilisation des ressources financières et humaines.

Pour pouvoir offrir un continuum de services de soutien, l'orthopédagogue doit organiser son temps avec efficacité. L'établissement d'horaires et de

priorités devrait avoir pour effet de renforcer l'apprentissage de l'élève et son succès. Les profils de classe et d'élèves et les évaluations des besoins sont une source de données précieuses pour la planification.

Les horaires des orthopédagogues sont influencés par un certain nombre de facteurs qui touchent à l'établissement de priorités parmi les besoins. Certains des facteurs dont l'orthopédagogue peut devoir tenir compte en établissant des priorités pour son horaire sont les suivants :

- les besoins des élèves (par exemple, un nouvel élève qui arrive de façon inattendue);
- les besoins fonctionnels des élèves et leurs besoins en matière de développement;
- la disponibilité des membres de l'équipe de soutien de l'élève;
- la consultation avec les enseignants, les autres professionnels et les parents;
- ses responsabilités administratives.

Étant donné que les orthopédagogues qui travaillent à temps plein peuvent établir leurs horaires avec plus de souplesse que les enseignants titulaires de classe, il est important qu'ils coordonnent leur emploi du temps avec les autres membres de l'équipe de soutien de l'élève afin que les services et les activités prévus soient complémentaires. Cette coordination d'horaires permet aux orthopédagogues :

- de fixer des heures pour le coenseignement, le soutien ou l'observation en classe, ou pour l'enseignement individuel;
- de consulter les enseignants titulaires et(ou) d'utiliser le coenseignement pour certaines parties des programmes d'études;
- de consulter des organismes externes et d'aiguiller les élèves vers ceux qui conviennent;
- d'obtenir le soutien et la coopération de leurs collègues éducateurs;
- d'organiser l'enseignement en petits groupes;
- d'apporter une contribution au travail de l'équipe de soutien de l'élève.



Voir l'Outil n° 6 :
L'année en bref
(exemple), pour trouver
un tableau d'activités
courantes auxquelles
l'orthopédagogue peut
participer. Celui-ci peut
souhaiter ajouter des
choses à cet exemple
ou en retrancher si
l'exemple ne correspond
pas à l'emploi du temps
de l'école ou à ses
priorités.

L'objectif global, pour les orthopédagogues, est d'analyser leur temps au cours d'une année entière afin de déterminer s'ils l'utilisent de façon efficace pour atteindre les buts et les résultats prévus pour les enseignants et les élèves de l'école.

Le directeur peut demander à l'orthopédagogue de gérer une certaine partie du budget. Si c'est le cas, l'orthopédagogue doit respecter la politique et les pratiques de l'école. La gestion d'un budget est un processus à caractère consultatif pour lequel l'orthopédagogue peut avoir à interroger les enseignants et à collaborer avec le directeur afin de décider comment utiliser le budget au mieux.

Dans le cadre de ses responsabilités de gestion des ressources, l'orthopédagogue peut aussi avoir à remplir des formulaires précis. Il devrait savoir quelles sont les exigences de sa division scolaire ou de son école en ce qui concerne les formulaires.



Questions encourageant la réflexion

Quelles sont les caractéristiques essentielles d'un espace de services de soutien aux élèves?

L'orthopédagogue devra discuter avec le directeur d'école afin de trouver un endroit dans l'école qui puisse répondre aux besoins des élèves et du personnel quotidiennement. Il est important de tenir compte de l'atmosphère et de la disposition du lieu, ainsi que des ressources qui existent à cet endroit ou dans les environs immédiats.

Voici quelques aspects à considérer lorsqu'on choisit un endroit où travailler :

- L'endroit contient-il un espace où les dossiers peuvent être entreposés en lieu sûr et rester confidentiels?
- L'endroit est-il calme? Chaleureux? Confortable?
- Y a-t-il de la place pour exposer de la documentation et des ressources?
- Y a-t-on accès à un téléphone et à un ordinateur connecté à Internet?
- L'endroit est-il sûr et surveillé?



Est-ce que le personnel spécialisé (notamment les conseillers, les cliniciens et les orthopédagogues) peut garder un dossier de travail en plus du dossier scolaire?

Le personnel spécialisé peut garder un dossier de travail en plus du dossier scolaire

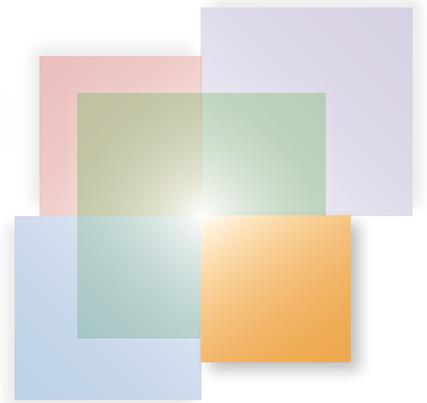
si les directives en matière de dossiers scolaire de la division scolaire permettent aux membres du personnel de tenir un dossier de travail. L'existence d'un tel dossier devrait être documentée à la fois dans la composante du dossier cumulatif et dans la composante d'un dossier principal de soutien à l'élève. Le personnel spécialisé devrait être au courant que tout dossier établi en cours d'emploi auprès d'une division scolaire est sous la garde, ou sous le contrôle, de la division scolaire; il n'appartient pas à son auteur. Par conséquent, le dossier de travail est assujéti aux mêmes dispositions relatives à l'accès et à la protection de la vie privée que les autres renseignements personnels ou renseignements médicaux personnels concernant un élève précis. (*Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba*, p. 41)

Autres tâches

Les directeurs peuvent confier d'autres tâches aux orthopédagogues.

Bien que la supervision et l'évaluation du personnel relève du directeur d'école, celui-ci peut demander à l'orthopédagogue de l'aider à organiser les horaires des auxiliaires d'enseignement et de leur offrir une formation et un soutien continus. Les enseignants titulaires de classe sont aussi chargés de guider et d'appuyer les auxiliaires d'enseignement qui travaillent dans leurs classes.

Les orthopédagogues sont également souvent chargés d'organiser les tests de dépistage des problèmes de vue et d'ouïe dans la communauté scolaire.





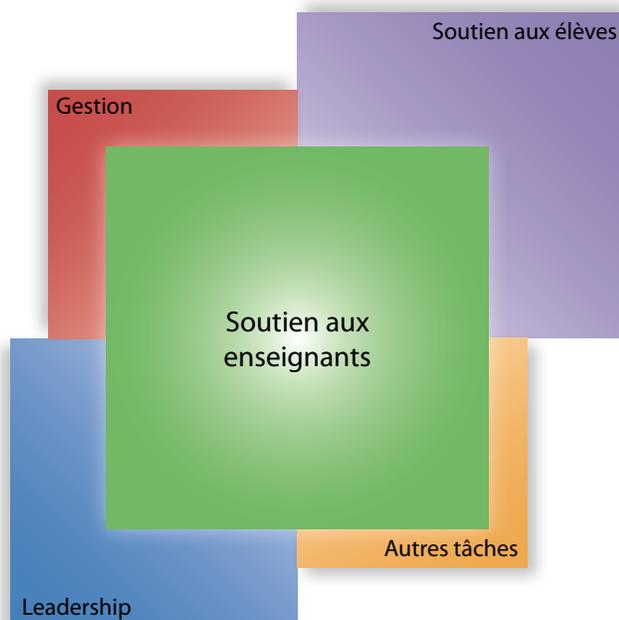
Question encourageant la réflexion

De quelle façon vais-je mesurer mon efficacité en tant qu'orthopédagogue?

Les orthopédagogues sont efficaces lorsque :

- ils connaissent divers modèles de prestation de services et ont une excellente compréhension du ou des modèle(s) utilisé(s) par leur division scolaire ou leur école;
- leurs divers rôles et responsabilités sont bien équilibrés;
- l'enseignant titulaire de classe se sent soutenu en ce qui concerne l'établissement de programmes appropriés à l'intention de tous les élèves de la classe, dans toute leur diversité;
- l'enseignant titulaire de classe est conscient de la diversité des besoins de tous les élèves qui existe dans sa classe et se sent capable de planifier pour les élèves et d'évaluer ses élèves;
- les élèves progressent vers les résultats d'apprentissage prévus dans leurs PEP ou leur programme d'études;
- les élèves peuvent s'exprimer et faire des choix en matière de programmes éducatifs.

Rôles et responsabilités universels des orthopédagogues



Conclusion

Ce document vise à aider les orthopédagogues, les directeurs d'école et les administrateurs divisionnaires, qu'ils soient nouveaux ou expérimentés, à collaborer dans le contexte du (des) modèle(s) de prestation de services de leur école ou division scolaire. L'information fournie permettra aussi de prendre des décisions lorsqu'il s'agit de préciser les rôles des orthopédagogues dans chaque école et chaque division scolaire, et de veiller à ce que ces divers rôles soient équilibrés de façon gérable par l'orthopédagogue, tout en appuyant les enseignants titulaires de classes et les élèves.

Le travail d'orthopédagogue est une expérience enrichissante. Tout d'abord, les orthopédagogues soutiennent les enseignants titulaires de classe afin de permettre à ceux-ci d'enseigner de façon appropriée à tous les élèves de leurs classes, dans toute leur diversité. Les orthopédagogues sont des leaders qui possèdent un ensemble précis de compétences et connaissances à partager avec les écoles et les divisions scolaires, notamment la connaissance des divers modèles de prestation de services et de la distribution des ressources, selon les modèles choisis. Les responsabilités des orthopédagogues comprennent aussi certains éléments qui relèvent de la gestion, comme l'animation de réunions, l'aide à la collecte et à l'analyse des données, et la rédaction et la gestion des dossiers, ainsi que la gestion de cas pour certains élèves (pas tous). Enfin, comme c'est le cas avec n'importe quel emploi, les orthopédagogues peuvent avoir de temps en temps d'autres tâches à accomplir. Ces rôles et responsabilités variés, de même que les situations de toutes sortes dans lesquelles il peut se trouver chaque jour, rend le travail de l'orthopédagogue stimulant et satisfaisant.

